

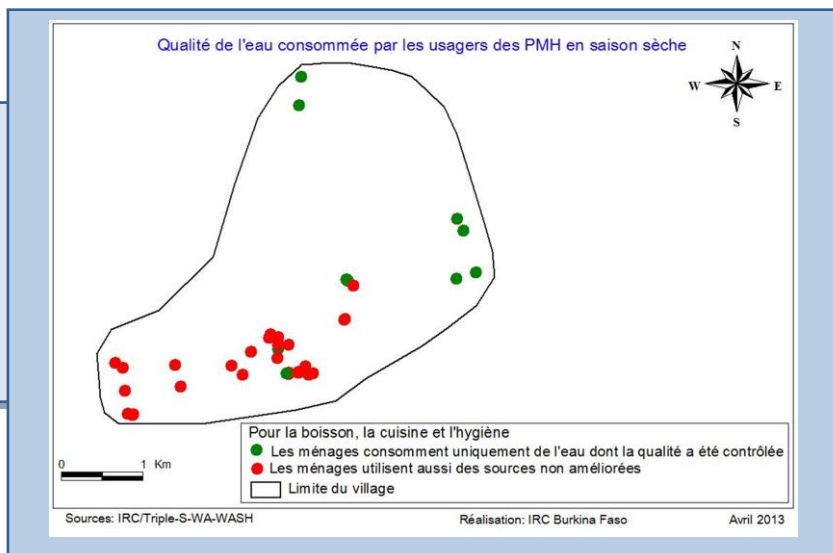
Commune de MANSILLA

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village de TÉPARÉ

Téparé en chiffres

Population : 1 584 (2010)
 Usagers en saison des pluies : 425
 Usagers en saison sèche : 385
 Équipements : 3 PMH fonctionnelles
 Taux de couverture observé : **56 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Téparé est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (56 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Téparé, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Téparé:

- Un quart des villageois prélèvent de l'eau aux PMH, quelle que soit la saison.
- De 8 à 12 % des habitants utilisent les PMH pour tous leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène).

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Téparé:

- 3 % des habitants consomment au moins 20 l/p/j des PMH.
- 15 % de la population prélèvent entre 5 et 20 l/p/j aux PMH
- 7 % des villageois prélèvent moins de 5 l/p/j.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Térapé:

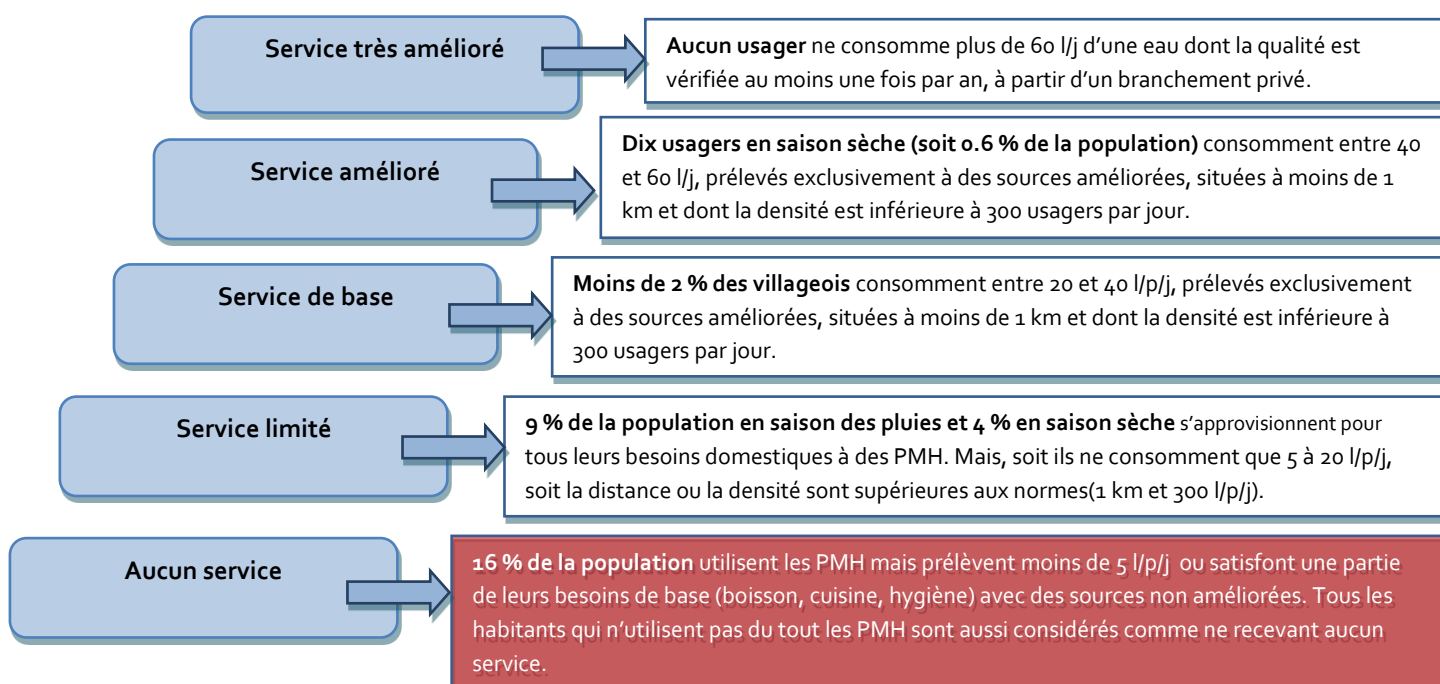
- En toutes saisons, les usagers des PMH s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre de leur habitation.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Térapé:

- En toutes saisons, tous les usagers vont effectivement à des PMH dont la fréquentation n'excède pas 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Térapé :



Moins de 2 % des villageois reçoivent le niveau de service défini par les normes nationales malgré un taux de couverture de 56 %.

Cet écart s'explique principalement par la « qualité » de l'eau utilisée par la population. Un quart des villageois utilise l'eau des PMH et, dans 90 % des cas, en complément aux sources non améliorées, y compris pour leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Bien que leur nombre est insuffisant, les PMH ne sont pas sur-utilisées, ni en saison des pluies ni en saison sèche. Avant de construire d'autres PMH, il faudrait comprendre la « préférence » des villageois pour les sources non améliorées.

